

DEPARTEMENT DU GARD COMMUNE DE SAUVETERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE, S'EST REUNI LE 09 JANVIER 2013 A 18
HEURES 30 DANS LE LIEU HABITUEL DE SES SEANCES, SOUS LA
PRESIDENCE DE MONSIEUR JACQUES DEMANSE, MAIRE.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames DELAFONTAINE C., DENIS H., Messieurs GAUTHIER D,
VERGES J.C, Adjoint
Madame CHATENOUD C, Messieurs, BENOIT M., CHERUEL P, DARLIX L-P, RICARD G.,
Conseillers Municipaux.

Procurations de :
COUDERC V. à DEMANSE J
RICHARD B. à RICARD G
RIEU P. à CHERUEL P.
AGRET R. à GAUTHIER D.

Absents : MALINAS C, NIBOUCHE B, REBIERE P.

Secrétaire de Séance : DENIS H.

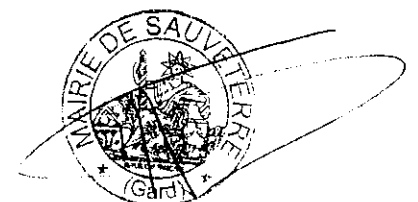
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LA ROUBINE

Nous souhaitons prendre des mesures de sécurité routière et augmenter la zone piétonne.
Cette nouvelle zone piétonne débutera au niveau de l'entrée des sportifs de la salle des sports
pour se terminer à l'entrée spectateur de la salle des sports.
Elle englobera l'entrée du futur pôle socio culturel Jean Ferrat.
De ce fait, il est nécessaire de construire un pont sur la roubine permettant l'accès au
lotissement et au parking Jean Giono.
Cette construction est incluse dans le projet de construction du pôle culturel Jean Ferrat.
En conséquence, il est proposé de lancer une consultation sur la base d'un coût d'objectif
établi par nos soins.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès des entreprises pour
le projet de création d'un pont sur la roubine chemin du Garouyas.

Le Maire,
Jacques DEMANSE



Délibération rendue exécutoire le : 16.01.2013
Publiée le : 16.01.2013